faire aujourd'hui ? Voulez-vous dire ainsi au pays que la politique économique de 1881 est une bonne politique, et que, loin de la condamner et de la corriger, vous entendez y persister ?

Pour moi, qui ai condamné la politique économique de 1881, je considérerais que je manquerais formellement à mon mandat, que je trahirais les intérêts qui me sont confiés, si, par mon vote en faveur de ce traité, je consentais à subordonner les intérêts économiques de mon pays à des considérations politiques ou ministérielles. (Très bien ! très bien ! à droite. — Interruption à gauche.)

M. Trystram, rapporteur. — J'éprouve, à répondre à M. des Rotours, un certain embarras, car je partage à peu près complètement sa manière de voir sur la question des traités de commerce.

M. des Rotours. — Alors repoussez le traité avec moi !

M. le rapporteur. — Mais il s'agit, en ce moment, de toute autre chose que de discuter d'une manière générale la question des traités de commerce ; si c'était là l'objet de la discussion, je ferais remarquer à M. des Rotours que ce qui a corrompu le pays en matière de traités de commerce, c'est le gouvernement de son cœur, c'est l'Empire. (Bruit et interruption à droite. — Très bien ! très bien ! à gauche.)

Incident

M. Paul de Cassagnac. — Le mot « corrompu » est un mot grossier. (Bruit.)

M. le président. — Monsieur Paul de Cassagnac, je vous rappelle à l'ordre ; l'orateur a absolument le droit de prononcer ces paroles, qui sont parlementaires et qui n'ont pas le caractère que vous semblez leur attribuer. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

M. Paul de Cassagnac. — Pour ma part, je ne les supporterai pas. (Bruit à gauche.)

M. le président. — Et moi je ne supporterai pas votre intervention abusive dans les débats ; tenez-vous pour averti. (Très bien ! très bien ! à gauche. — Bruit à droite.)

Discours du rapporteur

M. le rapporteur. — Je m'associe au commentaire que M. le président vient de donner de mes paroles ; en les prononçant, je n'ai eu l'intention de blesser aucun de mes collègues ; et j'ai cru me conformer à la plus stricte vérité économique. (Mouvements divers.)

On a fait pénétrer dans ce pays des idées fausses en matière de traités de commerce et je dis que si l'on a fait les traités de commerce de 1881, c'est qu'on a suivi la voie qui avait été tracée auparavant.

On n'aurait pas dû faire ces traités, je suis d'accord avec M. des Rotours, mais ce n'est pas cette question générale qui nous occupe aujourd'hui. Nous avons à examiner un traité spécial avec la Hollande.

Dans la commission, j'ai été tout d'abord hostile au traité franco-hollandais, alors que la majorité de la commission l'avait adopté tel qu'il avait été présenté.

Ce n'est que quand M. Lebaudy eut déposé son rapport, favorable au traité, que les intéressés allèrent trouver M. Rouvier, ministre du commerce, que vous n'accuserez pas d'être protectionniste ; M. Rouvier reconnut que les réclamations devaient être prises en considération et il ouvrit avec la Hollande de nouvelles négociations, qui aboutirent à une modification du traité dans le sens des réclamations françaises.

Ce traité, ainsi amendé, fut adopté à la presque unanimité par la commission.

Il est très bien de venir dire à la tribune que le conseil général du Nord a repoussé toute idée d'un traité de commerce ; mais, comme l'a fait observer M. le ministre, le conseil général n'a pas voté ; il a émis, d'une manière générale, l'avis que M. des Rotours vous a fait connaître ; mais dans le département du Nord, on est plus avisé que M. des Rotours ne le dit...

M. Jonglez. — Toutes les chambres de commerce du Nord ont protesté contre le traité franco-hollandais.

M. le rapporteur. — Je répète que le Nord est beaucoup plus avisé qu'on ne paraît le croire Dans le Nord, on se dit qu'il y a de bons traités de commerce et de mauvais traités de commerce : celui que nous faisons est un bon traité.

M. des Rotours. — Il est mauvais parce que vous êtes obligés de subordonner à la politique les intérêts économiques du pays. C'est l'expédition du Tonkin qui veut cela ! Il ne fallait pas y aller !

M. le rapporteur. — Je ne suis pas allé au Tonkin plus que vous, je n'ai pas voté les crédits relatifs au Tonkin. Mais ici, je me range à la doctrine du commerce du Nord, qui estime qu'un traité vaut par ce qu'il donne, et qui estime que, prescrire sans distinction tous les traités de commerce, même les plus avantageux, c'est faire une sottise. (Exclamations à droite.)

M. le président. — Le mot ne s'adresse à personne, il s'applique à une doctrine.

M. de Baudry-d'Asson. — Le mot est retiré ! (Rires à droite.)

M. le rapporteur. — Il n'est pas retiré, car il n'est blessant pour personne.

Que sont venus dire à la tribune MM. Jonglez et des Rotours ? M. Jonglez est venu dire : « Le traité pourrait être mauvais, et nous devrions inviter M. le ministre du commerce à faire de nouvelles études. »

Il oubliait apparemment que la commission l'examine depuis 1881, lettre à lettre, virgule par virgule. Quant à M. des Rotours, il nous a dit qu'on pourra, de par le traité, introduire en France certaines marchandises, les viandes, par exemple, à des droits qu'elles ne payent pas aujourd'hui. Il se méprend à cet égard. Les viandes entrent aujourd'hui par la Belgique aussi facilement qu'elles entreront demain, et dès lors, je voudrais bien savoir la valeur de l'argument de M. des Rotours.

Il y en a cependant un autre qui peut appeler l'attention, c'est celui qui est relatif aux fécules ; ici je m'empare de l'opinion d'un ami de M. des Rotours, qui croit qu'il ne serait pas possible ni surtout rationnel de changer les droits sur les fécules, mais...

M. le baron des Rotours. — Je n'ai nullement à m'occuper de ce que peuvent dire Pierre, Paul ou Jacques.

M. le rapporteur. — Le mémoire que je cite est de M. Verley, ami de M. des Rotours, et je supposais que les amis de M. des Rotours auraient pour lui plus d'autorité que je n'en pourrais avoir moi-même. Mais je n'insiste pas.

M. des Rotours nous a dit qu'il était nécessaire de protéger le département du Nord qui est un grand et riche département ; un département travailleur ; mais nous sommes, ici, à la tribune française, nous parlons au nom du pays tout entier (Très bien ! très bien !), et j'ai le droit de rappeler que la Hollande menaçait de doubler le droit sur nos vins, si nous n'acceptions pas le traité de commerce.

Réplique de M. Jonglez

M. Jonglez. — M. Trystram me demandait, tout à l'heure, si j'étais partisans des traités de commerce, et si, quand ils étaient bons, je ne leur donnerais pas mon adhésion. Je lui réponds que si. Seulement les chambres de commerce du Nord se sont dit qu'en présence de ce fait, que le ministère du commerce pouvait passer des opinions protectionnistes aux opinions libre-échangistes, elles préféraient le *statu quo* : par le traité nous serions liés, et nous n'aurions pas la possibilité de nous dégager.

Quant au fait particulier que M. Trystram relevait tout à l'heure à propos de la Belgique, ce fait s'appuie sur des chiffres erronés : nous exportions, disait-on, 30 millions de fil de laine en Belgique, le chiffre vrai était de 6 millions seulement.

Pouvons-nous, dans la situation où nous nous trouvons, nous exposer à de nouveaux traités de commerce ? Pouvons-nous oublier que nous exportons un milliard et demi de moins que nous n'importons ?

Quant à moi, ces traités de commerce m'inquiètent, et en songeant surtout à la clause de la nation la plus favorisée, je ne puis pas ne pas déclarer que ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille ! (Très bien ! très bien ! à droite !)

Réponse de M. Pierre Legrand

M. Pierre Legrand, ministre du commerce. — Je vous demande de ne pas voir en moi un député ou un conseiller général du Nord : j'envisage la question à un point de vue plus large. Et je ne recherche qu'une chose, si le traité est ou non utile à la France. (Très bien ! très bien !)

Nous n'avons pas à discuter la question de savoir si les traités de commerce sont bons ou mauvais, il s'agit seulement d'apprécier celui-ci, et je déclare qu'il est aussi bon que possible, qu'il échappe à toute critique sérieuse. Il ne contient aucun abaissement de droits qui n'ait déjà été consenti au profit d'autres nations. Et les appliquons-nous sans aucun retour, sans réciprocité de concessions ? Non. On nous a parlé des vins, nous étions menacés de voir les droits sur les vins doublés. Or, il y a là un intérêt français de premier ordre. Et ce n'est pas tout, je ne vous parlerai pas de la fécule, mais je vous dirai un mot sur les viandes abattues. Il n'en vient pas de la Hollande, elles viennent de la Belgique, qui est pour nous un pays frontière.

Autre chose encore ! Nous n'avions pas avec la Hollande de traités concernant les œuvres d'art ou de littérature ; nous avons obtenu que la loi intérieure de la Hollande fut appliquée aux produits français.

En résumé, je puis vous le dire : messieurs, vous pouvez signer ce traité de confiance, il n'y a pas ici de département spécialement visé. Il s'agit de l'intérêt de la France entière. (Très bien ! très bien.)

M. le baron des Rotours. — On parle de l'intérêt français ; mais c'est cet intérêt que nous défendons.

M. Peytral. — Vous ne parlez que pour le département du Nord.

Réplique de M. des Rotours

M. le baron des Rotours. — Je m'étonne que se soit notre collègue de Marseille qui m'interrompe ainsi. Il devrait se souvenir du vote de la Chambre, qui a permis aux alcools allemands d'entrer en franchise en France, tandis que nos alcools payent jusqu'à 157 fr. par hectolitre. C'est donc une prime de 157 fr. que nous accordons à l'importation étrangère.

On vous a parlé de la protection des œuvres de l'esprit, et on vous a dit que les imprimeurs bénéficieraient de cette protection. Oublie-t-on que le livre imprimé peut pénétrer librement en France, alors que le papier blanc est imposé à l'entrée ? Ce sont là de ces contradictions dont tous nos traités fourmillent.

M. le ministre et M. Tristam vous ont dit par rapport au droit sur la viande qui a été voté il y a trois mois : « Nous ne le percevons pas avec la Belgique, nous le percevons avec la Hollande, mais nous n'en voulons plus. »

Alors, pourquoi nous l'avoir fait voter ? Sur quelles provenances le percevez-vous ?

Comment ! vous me dites que la viande salée de Hollande ne peut pas venir en France ! mais c'est là une erreur. Aujourd'hui vous savez bien qu'on peut transporte la viande à de grandes distances. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Depuis le dernier vote qui a relevé le droit de la viande sur pied, nous sommes encombrés de viandes suspectes arrivant des pays étrangers. (Mouvements divers.)

Le jour où l'on diminue le droit sur la viande abattue, on compromet gravement l'intérêt de la santé publique, c'est indéniable.

Les traités de 1860 sont mauvais, ceux-là, il faut les détester.

Je suis d'accord avec M. Trystram sur ce point que ces traités de 1860 étaient une faute. (Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs.)

Mais je constate que si les traités de 1860 étaient une faute, ceux de 1881 ont été plus qu'une faute, un crime. (Bruit à gauche.)

M. Rouvier. — Ces traités ont été sanctionnés par la majorité de la Chambre ; vous n'avez pas le droit de dire qu'ils sont un crime, cela dépasse les limites du langage parlementaire.

M. des Rotours. — Je dis que ces traités de 1881 sont plus qu'une faute, et ce qui permettra au pays de juger avec équité, c'est qu'il pourra voir quel était en 1867 l'état de nos importations et de nos exportations.

Les importations étaient de 3 milliards 159 millions, les exportations de 3 milliards 64 millions. Et voici maintenant les résultats des traités de 1881. En 1882, les importations étaient de 4 milliards 821 millions, et les exportations de 3 milliards 574 millions ; la balance du commerce pesait de 1 milliard 347 millions à l'encontre de la France.

Et en 1883, les importations étaient de 4 milliards 994 millions, sont un excédent d'importation de 1 milliard 470 millions.

Eh bien, retenons ceci : si les traités de 1860 étaient mauvais, il ne faut pas les recommencer, et c'est ce qu'on vient vous proposer de faire.

Nous ne voulons pas qu'on s'attarde dans cette voie funeste des traités de commerce. On en peut faire des bon quand la politique extérieure est bonne, mais quand on a une mauvaise politique extérieure, on ne peut faire que de mauvais traités de commerce.

On a reproché à l'Empire d'avoir fait les traités de 1860, pour se débarrasser des difficultés léguées par la guerre d'Italie.

Eh bien, les traités de commerce actuels sont venus à la suite de vos expéditions coloniales. (Bruit à gauche.)

M. Langlois. — Ils sont venus avant.

M. des Rotours. — Faisons un peu de chronologie, mon cher collègue. Quand avez-vous parlé ici des incursions des Kroumirs ? En mai 1881, cela a coûté assez cher au pays pour que je m'en souvienne. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Et quand les politiques de l'Allemagne vous disaient : allez au loin, développez votre régime colonial, dispersez vos troupes ! vous fait-on des traités avec l'Italie et la Belgique en décembre 1881 et en janvier 1882. (Mouvements divers.)

Vous savez que, dans le traité avec la Belgique, toutes les clauses insérées étaient au bénéfice de l'Allemagne, notamment la clause relative au droit sur les sucres, qui n'était pas dans les traités de 1860.

Et quand, deux ans après, M. Robert a demandé d'établir une surtaxe de 10 francs, on lui a répondu que nous étions liés avec la Belgique par les traités de commerce.

En donnant ce traitement à la Belgique, nous le donnons à l'Allemagne, qui a recueilli pour ses nationaux la rançon de nos fautes politiques. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Nous ne voulons plus de cela, nous entendons reconquérir notre indépendance économique. Voilà pourquoi nous vous demandons de laisser à la Chambre qui viendra le soin de se prononcer, et nous vous prions de refuser votre sanction à la convention qui est soumise à votre délibération. (Très bien ! très bien ! à droite.)

La discussion générale est close.

Adoption du traité

Il est procédé au scrutin :

A la majorité de 298 voix, contre 103, sur 404 votants, le projet de loi est adopté.

Budget de 1883

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1883.

Budget de la guerre

M. Ballue constate que le budget de la guerre n'est actuellement l'objet d'aucune critique ; cependant la commission croit devoir soutenir ses propositions qui ont été antérieurement l'objet des attaques les vives.

M. de Lanjuinais dit que la droite n'a jamais refusé les crédits demandés par le ministre de la guerre.

Tous les chapitres sont adoptés.

Budget de l'instruction publique

Mgr Freppel parle sur le budget de l'instruction. Il proteste contre l'assertion émise par M. Antonin Dubost dans son rapport, d'après laquelle le mouvement croissant de l'enseignement laïque et parallèlement de mouvement de décroissance de l'enseignement congréganiste ne cessent pas de s'accentuer.

L'orateur dit que les congréganistes ont gagné 38,000 élèves, tout en perdant 199 écoles, tandis que les écoles laïques, augmentées de 1,800, n'ont gagné que 12,000 élèves ; ce sont les chiffres du rapport même de M. Antonin Dubost.

M. Antonin Dubost proteste énergiquement.

Mgr Freppel ajoute que les écoles congréganistes sont de plus en plus florissantes.

M. Antonin Dubost répond que les calculs de Mgr Freppel sont au moins téméraires.

Les chapitres 1, 2 et 3, sont adoptés sans débat.

Le chapitre 4 est adopté après le retrait d'un amendement des députés algériens, tendant à augmenter ce chapitre.

Le chapitre 5 est adopté.

Les chapitres 6, 7, 8, 9 sont renvoyés à la commission sur la demande du rapporteur, pour examiner l'amendement de M. de Lanessan, accepté par le gouvernement et tendant à inscrire un crédit destiné au traitement d'un professeur de droit international.

Sur le chapitre 10 (écoles des hautes études), Mgr Frappel constate qu'en même temps qu'on supprime les Facultés de théologie catholiques, on établit des chaires d'enseignement des sciences religieuses destinées à attaquer la religion. Il dépose un amendement tendant à rétablir le crédit voté pour 1885, soit 296,000 fr. C'est une réduction de 30,000 fr.

M. Goblet répond que les facultés de théologie ne sont pas supprimées, les cours seuls sont supprimés, et il n'est pas vraisemblable qu'ils soient rétablis. Il justifie la création d'une chaire d'enseignement des sciences religieuses.

Mgr Freppel maintient que ce sont des facultés de théologie anti-religieuses qu'on veut fonder avec l'argent des contribuables.

M. Goblet indique le programme de cet enseignement pour montrer qu'il n'a rien d'irreligieux.

Par 339 voix contre 97, sur 436 votants, la Chambre refuse de prendre en considération l'amendement de Mgr Freppel.

Le chapitre 10 est adopté.

Les chapitres 11 à 40 inclus sont adoptés sans débat.

M. Carret demande à réduire de 200,000 fr. à 100,000 fr. le crédit inscrit au chapitre 41 pour encouragements aux savants et aux gens de lettres.

L'amendement de M. Carret est repoussé.

Le chapitre 41 est adopté.

Les chapitres 42 à 44 inclus sont adoptés.

Le chapitre 45 est renvoyé à la commission pour l'examen d'un amendement de M. Duvaux, relatif aux frais généraux de l'instruction secondaire.

Les chapitres 46 à 48 inclus sont adoptés sans débat.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 h. 15.

Bulletin météorologique. — *Paris, le 30 juin.* — La pression barométrique est de 756 à Rochefort ; 759 à Biarritz, Cherbourg. — Dépression orageuse sur la France. — Le baromètre est en baisse de 1mm en Provence, 2 en Bretagne, 7 au Pas-de-Calais ; il est élevé en Irlande. — Temps probable : vent d'entre est et nord, pluies orageuses. — Température voisine de la normale.

LA CATASTROPHE DE TOURCOING

L'obit solennel pour les victimes

Mardi, à dix heures du matin, a eu lieu, en l'église Notre-Dame, un service solennel pour les victimes de la catastrophe du 22 juin.

Le chœur était tendu de noir, ainsi que les colonnes de la nef principale, dans laquelle s'élevait un catafalque entouré d'un luminaire et de plusieurs flambeaux.

Une assistance nombreuse se pressait dans la vaste église. Tous les habitants de la paroisse avaient tenu à donner, aux familles de ces braves soldats du dévoir professionnel, un témoignage de profonde sympathie et à demander au Dieu de miséricorde pitié pour ces pauvres martyrs.

M. le doyen de Notre-Dame officiait, entouré de son clergé et de plusieurs ecclésiastiques des autres paroisses et du collège.

Nous avons remarqué, dans l'assistance, M. Hassebroucq, maire, M. Lehoucq, adjoint, M. Thaune, consul de Belgique, M. Raimbeauville, commissaire central et plusieurs notabilités de la ville, ainsi que des frères de la Doctrine chrétienne.

La messe de *Requiem*, de Mazingue, a été très bien interprétée par le lutrin de Notre-Dame, sous l'habile direction de M. Wibaut, maître de chapelle. M. Heinzemann tenait l'orgue, avec le talent que nous lui connaissons. Nous avons beaucoup remarqué le chant du *Dies iræ*, du *Domine Jesu Christe*, de Dillies, et du *Libera nos*, harmonisé par M. Wibaut.

L'offrande a duré une bonne partie de la messe. Cette assistance recueillie, les chants graves de l'église soutenus par la grande voix de l'orgue, faisaient passer dans l'âme une émotion profonde, et élevaient les cœurs au-dessus des regrets terrestres, pour les porter vers la suprême espérance.

Nous devons à la fabrique et au clergé de Notre-Dame nos plus sincères félicitations, pour leur généreuse initiative. Puissent ces témoignages de haute sympathie calmer un jour l'immense douleur de tant de familles éplorées.

Etat des blessés

Nous avons fait prendre des nouvelles à l'Hôtel-Dieu : pour la plupart des blessés, l'état s'améliore et devient le plus satisfaisant possible. Mais pour Vanacker, les inquiétudes subsistent toujours ; la blessure affreuse de la jambe nécessiterait une amputation que la grande laiblesse du blessé rend impossible.

A Calais

Plusieurs de nos concitoyens, MM. C. Desbouvries, Paul Dervaux, G. Debucquoy et Urbain Masurel, qui s'étaient rendus hier, à Calais, pour un concours de tir et une fête aérostatique, ont profité de leur séjour dans cette ville pour faire appel à la bienfaisance des Calaisiens en faveur des victimes de la catastrophe. Suivant une dépêche adressée à l'administration municipale, la quête a produit 300 fr. Nous félicitons de tout cœur MM. Desbouvries, Dervaux, Debucquoy et Masurel pour leur dévouement.

Souscriptions diverses et quêtes

Ouvriers de M. Fourlignies	15.45
Ouvriers de M. Herbaut-Tibeaut	75
Ouvriers de MM. Amand Wattel et Cie	145.55
Ouvriers de MM. Honoré Ferrant fils	33 10
Ouvriers de l'*Avesnoise* (filature à Avesnes)	64 15
Produit d'une quête faite à l'église St-Eloi par M. Beaucarne-Leroux, président d'honneur de la fanfare du Blanc-Seau	72
M. Legrand, juge de paix	30
M. Paul Lehembre	100
M. Huile-Delbouve, à Vervins	10

Les entrées dans l'établissement Honoré ont produit, dimanche, 1,200 fr. et les quêtes, faites aux abord des églises, de 13 à 1,400 fr.

Voici, d'autre part, le détail d'une souscription faite dans la filature Parent-Lemaire, rue du Parc, à Roubaix :

Dupont, 1 fr. — Léonard Illy, 1 fr. — Léon Wibaut, 1 fr. — Jean Masquelier, 50 c. — Pierre D'Hondt, 50 c. — Florence Deman, 25 c. — Alphonse Baerd, 25 c. — Marie Goessens, 20 c. — Adèle Legrand, 20 c. — Louis Albrecht, 50 c. — Vital Deconinck, 25 c. — Théophile Ouré, 30 c. — Virginie Deverman, 10 c. — Désiré Duthoit, 25 c. — Henri Derickère, 25 c. — Emile Gallet, 30 c. — Edouard Rotsaert, 10 c. — Auguste Duquenne, 50 c. — Clotilde Ridelle, 25 c. — Amélie Duquenne, 25 c. — Victor Boitte, 35 c. — J.-B. Poulin, 50 c. — Maria Bolle, 50 c. — Mathilde Lestienne, 50 c. — Hortense Hurliaig, 50 c.

Emile Arens, 1 fr. — Camille Jeanssens, 25 c. — Arthur Ouman, 25 c. — Louis Debuschère, 10 c. — Pierre Masquelier, 25 c. — Gustave Gislaere, 1 fr. — Désiré Prouvost, 25 c. — Désiré Cérardi, 50 c. — Léopold Noé, 25 c. — Louis Rogé, 25 c. — Henri Polfesse, 50 c. — Maria Meyer, 25 c. — Aug. Poulin, 25 c. — Florentin Prévost, 25 c. — Léontine Polfesse, 10 c. — Edouard Hebbelinck, 25 c. — Louis Gallet, 50 c. — François Callenaere, 25 c. — Anatole Dogimont, 25 c. — Adolphe Devis, 10 c. — Pierre Bytebier, 1 fr. — Pierre Vernier, 25 c. — Léopold Callenaeve, 25 c. — Louis Ghislain, 10 c.

Clémence Denoez, 25 c. — Thérèse Lacquet, 25 c. — Victorine Delgrange, 25 c. — Ida Derreumaux, 25 c. — Emérence Gastel, 50 c. — Elisa Lorez, 50 c. — Rosalie Deleu, 50 c. — Maria Vandeputte, 50 c. — Joséphine Toussaint, 50 c. — Marie Brisson, 25 c. — Clémence Deniau, 50 c. — Adolphe Givet, 10 c. — Pierre Decaluwe, 20 c. — Théophile Duhem, 10 c. — Edouard Regier, 10 c. — Léon Wallon, 50 c. — Bernard Morette, 50 c. — Pauline Verniers, 20 c. — Pierre Verniers, 25 c. — Adèle Blomme, 20 c. — Rosalie Gérardt, 25 c. — Sidonie Cuvelier, 1 fr. — Total, 26 fr. 30.

Par suite de la coïncidence avec la fête des écoles libres, la promenade flamande est remise au dimanche 12 juillet.

Le corps des sapeurs-pompiers se joint à la *Roubaisienne* et à la *Grande Fanfare*, pour organiser cette promenade, à laquelle le commandant Deniau invitera, de son côté, les compagnies de pompiers des environs.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Mgr Hasley à Roubaix, Tourcoing et Wattrelos. — Le 24 juillet, Mgr Hasley partira de Lille à 9 heures du matin.

Réceptions à St-Martin, 10 h. Confirmation à St-Martin, 11 h.

25 juillet. — Messe à la Ste Union. Confirmation à St-Sépulcre, 8 h. 1/2. Confirmation à Notre-Dame, 10 1/2. Visite à l'Hôtel-Dieu.

26. — Messe aux Petites-Sœurs des Pauvres. Confirmation au T.-S. Rédempteur, 9 h. Dîner à St-Martin. Confirmation à St-Joseph, 3 h.

27. — Messe au collège. Visites à St-Louis et à la Charité. Confirmation à Ste-Elisabeth, 10 h. 1/2.

28. — Messe à l'Hospice. Confirmation au Sacré-Cœur, 8 h. 1/2. Confirmation à Wattrelos, 10 h. 1/2. Départ pour Tourcoing. Réceptions, 4 heures.

29. — Messe au Monastère de N.-D. des Anges. Confirmation au Sacré-Cœur, 8 h. 1/2. Confirmation à St Christophe, 10 h. 1/2.

30. — Messe au Collège. Confirmation à l'Immaculée-Conception, 8 h. 1/2. Confirmation à Notre-Dame, 10 h. 1/2. Visites à la Sainte-Union et aux Frères.

31. — Messe à N.-D. de la Marlière. Confirmation à St-Joseph, 8 h. 1/2. Confirmation à Halluin, 11 heures. — Retour à Lille et à Cambrai.

Commission scolaire. — Les membres de la commission scolaire se réuniront à l'Hôtel-de-Ville le vendredi 3 juillet, à 2 heures précises du soir. Ordre du jour :

1° Entendre les explications des parents dont les enfants ne fréquentent pas régulièrement l'école ; 2° leur rappeler les termes de la loi du 28 mars 1882.

Nous recevons la lettre suivante, qui nous surprend quelque peu :

» Roubaix, le 29 juin 1885.

» Monsieur le directeur du *Journal de Roubaix*,

» Permettez-nous de relever la dernière phrase » de votre compte-rendu du concert donné par la » Grande-Harmonie dans les jardins de Mme Descat.

» Il résulterait de votre article que ces Messieurs » ont été les seuls à s'occuper de soulager les victimes de la catastrophe de Tourcoing.

» Certes, la conduite de notre harmonie est » très louable en cette triste circonstance, et les » résultats acquis sont à la hauteur de son admirable talent. Mais pourquoi monopoliser la charité et mettre en doute l'esprit généreux qui » anime toutes les société de notre ville ? Auriez-vous-vous préféré que toutes donnassent une fête » le même jour pour se nuire réciproquement.

» Pour notre part, nous protestons et puisque » nous sommes mis en cause, nous tenons à vous » dire que, dès *mercredi matin*, nous avons offert » notre concours à la municipalité et à M. Deniau, » spécialement chargé de l'organisation de cette » fête de bienfaisance. C'eût été un grand honneur » pour nous d'y contribuer pour notre faible part. » Mais il nous a été demandé de réserver notre » concours pour une autre circonstance et nous » nous sommes inclinés.

» Veuillez avoir l'obligeance d'insérer cette » lettre rectificative et recevoir, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

» Pour la commission,
» le secrétaire,
» Ele. DESBARBIEUX. »

La commission du *Choral Nadaud* a donné une interprétation inexacte et fâcheuse à la phrase qui terminait le compte-rendu du concert de dimanche.

Nous n'avons pas prétendu que la Grande-Harmonie ait été *seule* à songer au soulagement des victimes de la catastrophe de Tourcoing ; nous avons dit seulement qu'elle avait été la *première*, ce qui est bien différent.

Ni le *Choral Nadaud*, dont nous connaissons les sentiments de charité, ni aucune autre société n'étaient mis en cause dans cette phrase.

Ecole nationale de musique. — Le ministre de l'instruction publique, vient d'informer M. le directeur de l'Ecole nationale de musique, qu'il accorde un prix d'honneur à l'élève le plus méritant de l'école.

— Voici les résultats du concours du lundi 29 juin (2e classe de solfège, demoiselles. Professeur : Mme Vcé Seynave).

1re *division*. — 2e prix, Marie Buhl et Rose Flipo. — 1er accessit, Marie Cuvelier et Fernande Marmuse. — 2e accessit, Clémence Paulus.

2e *division*. — 1er prix, Jeanne Dalinval et Julia Havet. — 2e prix, Clémence Carette et Hélène Rogeau. — Accessit, Marie Verschave.

Classe élémentaire : Professeur, Mme Dulien-Letellier. — 1er prix, Emma Buhl. — 2e prix, Jeanne Honoré et Louise Boutté. — Accessit, Marie Nison et Jeanne Henry.

— C'est par *erreur* que nous avons annoncé que Mlle Noye avait obtenu, à la suite du concours de dimanche, le 4e prix de solfège. Cette jeune fille a remporté le 1er prix de dictée musicale et le 3e prix de solfège.

Beaux-arts. — Encore un succès à porter à l'actif de notre concitoyen M. Louis Spriet, élève de l'école des beaux-arts. Il vient, en effet, de remporter le premier prix de fin d'année.

C'est la troisième fois, sans interruption, que M. Spriet obtient cette première récompense.

On sait qu'il est en ce moment en lege pour le prix de Rome et que la décision du jury sera connue le 15 juillet prochain. Le prix qu'il vient de remporter, fait bien augurer du résultat final.

Nous faisons les vœux les plus sincères pour sa réussite.

Le cours municipal de comptabilité. — Un concours pour l'emploi de professeur de comptabilité, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, le lundi 9 juillet, à 2 heures précises.

Les candidats devront être majeurs, Français et attachés spécialement, en qualité de comptables, depuis deux ans au moins, à une maison de banque ou de commerce, ou à un établissement industriel.

Ils devront se faire inscrire au secrétariat de la Mairie, avant le 9 juillet, à midi. (Ceux qui ne sont pas nés à Roubaix produiront leur extrait de naissance sur papier libre.)

L'examen comprendra : 1° Un rapport écrit ; 2° Le développement oral d'une ou plusieurs questions, tirées au sort entre les candidats. Il sera accordé aux candidats un quart d'heure pour préparer leur réponse sur les questions orales.

Les trains-tramways. — Lundi, un train-tramway a parcouru la ligne de Lille à Tourcoing, à titre d'essai.

MM. Muel, inspecteur principal de l'exploitation, Piéron, ingénieur de la voie ; Du Bousquet, ingénieur de la traction ; Léchelle, inspecteur de l'exploitation, avaient pris place dans ce train.

L'essai a pleinement réussi. L'ouverture de ce service est fixée au mercredi 1er juillet.

Tramways. — Par décision du conseil d'administration, le personnel de la Compagnie des Tramways du département du Nord, est informé que les services sont définitivement confiés, à partir du 1er juillet 1885, savoir :

1° A M. Bauer, directeur de l'exploitation. — Le trafic et l'exploitation en général, les dépôts de cavalerie, le mouvement général des trains et voitures, la surveillance et la police des voies exploitées.

M. Clément, inspecteur de l'exploitation.

2° A M. Marsillon, ingénieur, directeur de la construction et de la traction. Les services techniques, les études et les travaux relatifs à la construction des lignes nouvelles.

3° A M. Descamps, ingénieur de la traction et et de l'entretien. L'entretien des voies et du matériel ainsi que la conduite de la traction mécanique et des ateliers de réparation.

4° A M. Baille, chef de comptabilité. — La comptabilité, la caisse, le service des magasins, l'économat et le contrôle de toutes dépenses.

Un règlement sera prochainement publié pour fixer exactement des attributions de chacun des titulaires des services mentionnés ci-dessus.

Le président du conseil d'administration, CH. WALLUT.

Contributions. — Les rôles de la contribution des frais de la chambre de commerce de la ville de Roubaix, pendant l'année 1885, revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement à partir de ce jour.

Les contribuables qui se croiraient indûment imposés ou surtaxés, sont avertis qu'il leur est accordé trois mois, à dater d'aujourd'hui, pour adresser à M. le préfet une demande en décharge ou en réduction.

Les réclamations auxquelles ne seraient pas joints l'extrait du rôle et les quittances des termes échus ne seront pas admises. Celles qui ont pour objet une cote au-dessous de trente francs ne sont pas assujetties au droit de timbre.

Acte de courage. — On nous rapporte un trait courageux qui s'est passé samedi à midi, rue des Lignes, à la sortie des fabriques. Deux chevaux attelés à la voiture d'un emballeur, avaient pris le mors aux dents et menaçaient de renverser quelques-uns des nombreux passants qui traversaient la rue à ce moment. Un ouvrier, M. Henri Vernandel, s'élança bravement à la tête des deux animaux et parvint à les arrêter, après avoir été traîné sur un parcours d'une dizaine de mètres. Nous le complimentons sincèrement.

Le vol de la Potennerie. — Le quartier du Ravardi vient d'être le théâtre d'u vol dénotant de la part de son auteur une audace peu commune.

Dans l'après-midi de dimanche, la maison de campagne de Mme veuve Léon Screpel avait été confiée à la garde du jardinier, maîtresse et domestiques étant absents.

A 7 heures et demie, la cuisinière rentra ; elle s'aperçut bientôt qu'un malfaiteur avait profité de l'absence des habitants de la maison, pour s'y introduire par effraction et visiter le appartements. Effrayée, elle courut chercher son mari, qui est cocher et se trouvait dans un cabaret voisin. Tous deux s'empressèrent de prévenir Mme Léon Screpel, qui dînait en ville, et se rendirent en même temps au poste central de police. Un agent revint avec eux, et voici les constatations qui furent faites.

Le voleur avait passé le long de la plombière d'une serre située derrière l'habitation et pénétré au rez-de-chaussée dans la salle à manger d'été, en cassant un carreau. La porte de cet appartement était fermée à l'extérieur sur le corridor. Cet obstacle n'a pas embarrassé l'individu, qui a fait sauter la serrure et enfoncé un panneau de la porte.

Il est ensuite monté au premier étage ; la chambre a coucher de Mme Screpel a été fouillée ; tous les tiroirs étaient ouverts ; enfin, on avait pris, dans une armoire-muraille, une somme de deux mille francs en billets de banque et de 3 francs en menue-monnaie. Chose étonnante, des bijoux et de l'orfèvrerie déposés à proximité sont demeurés intacts.

Le malfaiteur a terminé son expédition par le deuxième étage, où il a visité les chambres des domestiques et ouvert tous les tiroirs ; il s'est emparé d'un porte-monnaie contenant 60 francs et a laissé sur une étagère, à côté d'un lit ; puis, il s'est retiré par le même chemin qu'il avait suivi précédemment.

Ce méfait a été accompli entre deux heures et demie et sept heures et demie. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que le jardinier assure s'être promené en barquette sur l'étang, cinq heures durant et à une quarantaine de pas de l'endroit où l'effraction a été opérée.

Or, cet homme n'a rien vu ni entendu.

On n'a constaté aucune empreinte de pas dans le jardin ; les haies et les massifs voisins ne portent nulle trace d'escalade.

Un ciseau d'ouvrier vitrier, auquel adhérait une boule de mastic, a été retrouvé dans la cheminée de la chambre de Mme Screpel ; mais on ne peut déterminer si cet outil a été oublié là par le voleur ou par des peintres qui ont récemment exécuté quelques travaux de réparation.

Ajoutons, d'ailleurs, que, jusqu'à présent, on ne soupçonne personne de ce vol. M. le commissaire Bailly a'est rendu lundi matin dans la maison de campagne de Mme Léon Screpel et a commencé une enquête minutieuse qui, ne tardera pas, sans doute, à produire ses fruits.

TOURCOING

Nous disions, hier, à propos de la nouvelle pompe à vapeur, dont l'essai a été fait mardi et non mercredi, comme nous l'a fait mettre une erreur de plume, que les pompiers avaient maintenant au moins des moyens efficaces de secours en cas d'incendie.

Mais leur matériel est-il bien complet en ce qui concerne les travaux de sauvetage dans le genre de ceux qu'ils ont eu à exécuter lundi dernier après la catastrophe ?

Nous admirions le zèle et l'activité que nos pompiers déployaient sans se soucier du danger, mais nous constations en même temps l'insuffisance de leurs moyens : ils n'avaient que quelques pelles et quelques pioches à leur disposition et plusieurs étaient forcés de se servir de débris de bois ou de zinc et même de leurs mains pour déblayer les ruines que l'explosion avait amoncelées sur tant de corps humains.

Il y a là, à notre avis, une lacune qu'il serait facile de réparer : une centaine de pelles et de pioches n'est pas une dépense coûteuse et ces instruments trouveraient bien leur place dans notre matériel de secours.

Le Père Félix à Tourcoing. — Le R. Père Félix, l'illustre et sympathique conférencier de Notre-Dame de Paris, donnera, vendredi prochain,

---

FEUILLETON DU 1er JUILLET — (N° 8.)

LA CHAMBRE N° 7

II

Les nuits du château de Marolles (SUITE)

Il ne l'avait faite ni assez noble ni assez utile pour la regretter. Ses vices mêmes ne lui donnaient plus les jouissances d'autrefois. Pour n'avoir jamais cherché les émotions saines, rêvé un grand idéal, embrassé de sublimes idées, il s'en allait mollement, lâchement, désormais incurable, se disant blasé, et cependant ignorant encore deux choses sublimes : un noble travail, un grand amour